



Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente

SDEG 16

Angoulême, le 29 avril 2025

Monsieur le Maire

Commune de
16560 AUSSAC-VADALLE

Objet : travaux d'éclairage public

Commune : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Rue du Pérat

Dossier SDEG 16 n° : 2025 - AE - 0170 - EP

Observation(s) : Ajout de 3 candélabres - Lié à l'aménagement de voirie suite à intégration de la voie dans le domaine communal

Note : Proposition A : lanternes sur mât cylindro-conique en aluminium.

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, concernant les travaux cités en objet :

- une lettre d'engagement de paiement,
- un devis.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous adresser un exemplaire de chaque document daté et signé afin que nous puissions commencer les travaux dans les meilleurs délais.

- une convention pour le versement de fonds de concours si vous souhaitez financer ces travaux en section d'investissement.

Je vous remercie de bien vouloir nous retourner les deux exemplaires de la convention dûment complétés et signés afin que le Président puisse les signer à son tour.

Le SDEG 16 reste à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Veuillez accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER



SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



ECLAIRAGE PUBLIC

Lettre d'engagement de paiement

Références SDEG 16 :

Dossier SDEG 16 n° : 2025 - AE - 0170 - EP

Commune : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Rue du Pérat

Observation(s) : Ajout de 3 candélabres - Lié à l'aménagement de voirie suite à intégration de la voie dans le domaine communal

Je soussigné(e)

Collectivité :

m'engage à verser, au Comptable Public (PAIERIE DEPARTEMENTALE - 3 rue Pierre Labachot - CS 12222 - 16022 ANGOULEME Cedex) et à sa demande, ma participation d'un montant de 4 031.13 euros dès la fin des travaux d'éclairage public cités en référence que j'ai sollicités.

Je note que dès réception du décompte général adressé par l'Entreprise au SDEG 16, un arrêté des comptes sera dressé par le SDEG 16. Au vu de cet état, un éventuel remboursement pourra être effectué par le SDEG 16 au profit de la collectivité.

A, le

Signature,

Lettre d'engagement de paiement à retourner, dûment complétée et signée, à l'adresse suivante :

SDEG 16, 308, rue de Basseau - 16021 ANGOULEME Cedex.



ECLAIRAGE PUBLIC

(Convention : article 5 des statuts du SDEG 16)

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Valable jusqu'au 31 juillet 2025

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Rue du Pérat

Dossier SDEG 16 n° : 2025 - AE - 0170 - EP

Observation(s) : Ajout de 3 candélabres - Lié à l'aménagement de voirie suite à intégration de la voie dans le domaine communal

Note : Proposition A : lanternes sur mât cylindro-conique en aluminium.

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

Eclairage public	Montants
Annexe A - Travaux sur le réseau	18 291.61
Annexe B - Travaux d'installation	3 777.43
Annexe C - Travaux de géoréférencement	165.99
Annexe D - Economies d'énergie - Développement durable : travaux	3 151.60
Montant total HT	25 386.63
TVA 20,00%	5 077.33
Total général TTC en €	30 463.96

FINANCEMENT DES TRAVAUX	Montants
Financement du SDEG 16 - travaux sur le réseau (100% du montant HT)	18 291.61
Financement du SDEG 16 - travaux d'installation d'éclairage public (35% du montant HT)	1 322.10
Financement du SDEG 16 - travaux de géoréférencement (100% du montant HT)	165.99
Financement du SDEG 16 - économies d'énergie (50% du montant HT)	1 575.80
TVA récupérée par le SDEG 16 (100%)	5 077.33
FINANCEMENT PRIS EN CHARGE PAR LE SDEG 16	26 432.83
CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE	4 031.13

Avis favorable de la Collectivité sur les travaux proposés et accord sur le montant de sa contribution,
 à AUSSAC-VADALLE, le
 Le Maire,

- Date souhaitée de réalisation des travaux (*)

(*) : Si cette date de travaux est postérieure au 31/07/2025, un devis actualisé vous sera adressé.

- Le matériel d'éclairage public nécessite les délais de livraison suivants :

- 1 mois pour les luminaires routiers et les projecteurs,
- 2 mois pour les candélabres, mâts et les luminaires peints,
- 3 mois pour les candélabres et mâts peints.

- Ces travaux nécessitent un dossier de consultation.
- Ces travaux nécessitent une attestation de conformité (CONSUEL).
- Ces travaux nécessitent une (ou des) convention(s) de passage.
- Ces travaux nécessitent une déclaration de travaux.

Visa du SDEG 16 à réception du plan de financement

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER



SDEG 16

Angoulême, le 29 avril 2025

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Annexe A au plan de financement

Travaux sur le réseau

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Rue du Pérat

Dossier SDEG 16 n° : 2025 - AE - 0170 - EP

Observation(s) : Ajout de 3 candélabres - Lié à l'aménagement de voirie suite à intégration de la voie dans le domaine communal

Note : Proposition A : lanternes sur mât cylindro-conique en aluminium.

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

N° des prix	Désignation des ouvrages	Quantités	Prix unitaires	Montants HT
15.0041	Ouverture et comblement de tranchées réalisés en coordination. (forfait)	1.000	9 337.33	9 337.33
15.0058	Réfection de chaussée, de trottoir ou de sol en terrain privé réalisée en coordination.	1.000	171.70	171.70
15.0059	Déroulage de câble de terre éclairage public (m)	127.810	1.83	233.89
15.0062	Fourreau T.P. aiguillé en tranchée, Ø intérieur 75 mm. (m)	123.000	5.26	646.98
15.0071	Confection de mise à la terre. (U)	3.000	182.58	547.74
15.0126	Câble cuivre RO2V avec vert/jaune 5 x 10 mm ² . (m)	127.810	6.38	815.43
15.0154	Equipement d'un coffret d'éclairage public existant. (U)	1.000	157.41	157.41
15.0178	Raccordement d'un câble de branchement ou éclairage public dans un coffret existant. (U)	1.000	69.89	69.89
15.0219	Essais d'éclairage quel que soit le motif (installations sportives ou mises en lumières). (U)	1.000	557.36	557.36
15.1112	Utilisation de méthodes dites de "techniques douces". (U)	25.000	22.00	550.00
Montant total HT :				13 087.73
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				1 243.33
Montant total avec coefficient de marché :				14 331.06
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2021-04) (K=1.25) :				17 913.83
19.0005	Marquage piquetage conforme à la réglementation en vigueur (m)	690.000	0.40	276.00
Montant total HT :				276.00
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				26.22
Montant total avec coefficient de marché :				302.22
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2021-04) (K=1.25) :				377.78
Montant total HT des travaux d'installation d'éclairage public (Annexe A) :				18 291.61



SDEG 16

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Annexe B au plan de financement

Travaux d'installation

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Rue du Pérat

Dossier SDEG 16 n° : 2025 - AE - 0170 - EP

Observation(s) : Ajout de 3 candélabres - Lié à l'aménagement de voirie suite à intégration de la voie dans le domaine communal

Note : Proposition A : lanternes sur mât cylindro-conique en aluminium.

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

N° des prix	Désignation des ouvrages	Quantités	Prix unitaires	Montants HT
01.0001	Etude tout type de réseau (U)	1.000	432.00	432.00
Montant total HT :				432.00
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				41.04
Montant total avec coefficient de marché :				473.04
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2021-04) (K=1.25) :				591.30
15.0187	Boîtier de protection classe II pour luminaire à leds. (U)	3.000	90.09	270.27
15.0214	Mise en place d'une lanterne ou d'un projecteur sur poteau ou mât debout ou façade. (U)	3.000	114.06	342.18
15.0636	Mât cylindro-conique normal tous modèles - aluminium - hauteur 4,50m. (U)	3.000	571.77	1 715.31
Montant total HT :				2 327.76
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				221.14
Montant total avec coefficient de marché :				2 548.90
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2021-04) (K=1.25) :				3 186.13
Montant total HT des travaux d'installation d'éclairage public (Annexe B) :				3 777.43

**DESCRIPTIF DES TRAVAUX****Annexe C au plan de financement****Travaux de géoréférencement****SDEG 16**

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Rue du Pérat

Dossier SDEG 16 n° : 2025 - AE - 0170 - EP

Observation(s) : Ajout de 3 candélabres - Lié à l'aménagement de voirie suite à intégration de la voie dans le domaine communal

Note : Proposition A : lanternes sur mât cylindro-conique en aluminium.

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

N° des prix	Désignation des ouvrages	Quantités	Prix unitaires	Montants HT
15.1109	Géoréférencement de réseaux souterrains. (m)	127.810	0.88	112.47
15.1111	Géoréférencement d'un accessoire (m)	4.000	2.20	8.80
Montant total HT :				121.27
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				11.52
Montant total avec coefficient de marché :				132.79
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2021-04) (K=1.25) :				165.99
Montant total HT des travaux de géoréférencement (Annexe C) :				165.99



SDEG 16

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Annexe D au plan de financement

Travaux d'économies d'énergie

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Rue du Pérat

Dossier SDEG 16 n° : 2025 - AE - 0170 - EP

Observation(s) : Ajout de 3 candélabres - Lié à l'aménagement de voirie suite à intégration de la voie dans le domaine communal

Note : Proposition A : lanternes sur mât cylindro-conique en aluminium.

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

N° des prix	Désignation des ouvrages	Quantités	Prix unitaires	Montants HT
15.0546	Luminaire KAA ou EVO ou ODO mini - LED - classe II - Driver et câblage DALI - tous flux - toutes optiques - toutes températures de couleur - toutes finitions (ou équivalent) (U) [équivalent - Lanterne EVO ² mini - LED - gamme "ESAYLIHGT" - Zhaga 15 - distribution optique type S71 + CF (éclairage public routier) - 16 LED - 2700°K - programmé usine 100% du flux : 1010mA - flux source : 6000 lm - flux sortant : 4788 lm - 51 W - IRC70 - classe II - IP66 - IK08 - DRIVER ZAGHA DALI intégré - programmé 100% du flux - (réglage détecteur "Citygrid" - possibilité communicant synchronisé entre luminaires - consigne haute : 58 % du flux total - flux source : 4788 lm - flux sortant : 2300 lm - 35 W - consigne basse : 0% (pas d'allumage - éteint) - passe de 0% à 58% en 1 seconde, maintient à 58% pendant 15 secondes, si non détection abaissement de 58% à 0% en 6 secondes) - avec coupe flux arrière (CF) - aluminium injecté - 5,4kg - fixation top de mât : emmanchement sur mât Ø76/60 non orientable (top fixe) - finition Akzonobel Gris 2900 sablé - YW355F - garanti 5 ans - (mise en oeuvre inclinaison 0°)] - foyers concernés L1 et L3	2.000	596.86	1 193.72
15.0546	Luminaire KAA ou EVO ou ODO mini - LED - classe II - Driver et câblage DALI - tous flux - toutes optiques - toutes températures de couleur - toutes finitions (ou équivalent) (U) [équivalent - Lanterne EVO ² mini - LED - gamme "ESAYLIHGT" - Zhaga 15 - distribution optique type P66 + CF (éclairage public routier) - 16 LED - 2700°K - programmé usine 100% du flux : 1010mA - flux source : 6000 lm - flux sortant : 4788 lm - 51 W - IRC70 - classe II - IP66 - IK08 - DRIVER ZAGHA DALI intégré - programmé 100% du flux - (réglage détecteur "Citygrid" - possibilité communicant synchronisé entre luminaires - consigne haute : 83 % du flux total - flux source : 4788 lm - flux sortant : 3123.8 lm - 41 W - consigne basse : 0% (pas d'allumage - éteint) - passe de 0% à 83% en 1 seconde, maintient à 83% pendant 15 secondes, si non détection abaissement de 83% à 0% en 6 secondes) - avec coupe flux arrière (CF) - aluminium injecté - 5,4kg - fixation top de mât : emmanchement sur mât Ø76/60 non orientable (top fixe) - finition Akzonobel Gris 2900 sablé - YW355F - garanti 5 ans - (mise en oeuvre inclinaison 0°)] - foyer concerné L2	1.000	596.86	596.86
Montant total HT :				1 790.58
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				170.11
Montant total avec coefficient de marché :				1 960.69
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2021-04) (K=1.25) :				2 450.86
15.0214	Prestations à déduire Mise en place d'une lanterne ou d'un projecteur sur poteau ou mât debout ou façade. (U)	3.000	114.06	342.18
Montant total HT :				342.18
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				32.51
Montant total avec coefficient de marché :				374.69
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2021-04) (K=1.25) :				468.36
AE-MS7-011	Plus-value connecteur bas Zhaga sur lanterne KAA ou EVO ou ODO, comprenant module de détection Zhaga bas "Citygrid" compatible Zhaga - détection de mouvement intégré - communication sans fil fiable entre les unités - horloge astronomique et temps réel intégré - interface DALI (certifiée Dali2) - puissance en veille < 0,5W - détection PIR (infrarouge passif) - IK09 - IP66 - distance entre 2 unités < 200 mètres - programmation via Dongle Citygrid réalisée par le fabricant (1 intervention) - garantie 2 ans - (WE-EF ou équivalent) (U)	3.000	309.47	928.41
Montant total HT :				928.41
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				88.20
Montant total avec coefficient de marché :				1 016.61
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2021-04-MS7) (K=1.15) :				1 169.10
Montant total HT d'économies d'énergie, développement durable (Annexe D) :				3 151.60

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEG 16
ECLAIRAGE PUBLIC

Entre les soussignés :

La Commune de AUSSAC-VADALLE,

- représentée par, [REDACTED] (*), Maire,
- dûment habilité(e) par délibération du [REDACTED] (*) du conseil municipal, d'autre part,

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16),

- représenté par Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président,
- dûment habilité par délibération du Comité Syndical n° 2023289CS0403 du 16 octobre 2023, d'autre part,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. - Objet

La présente convention a pour objet de définir, de manière concordante, les conditions de versement par la Commune d'un fonds de concours au SDEG 16.

2. - Nature des travaux

Les travaux qui génèrent le versement du fonds de concours sont les suivants : Travaux d'éclairage public – Rue du Pérat – Dossier n° 2025-AE-0170-EP

3. - Plan de financement des travaux

Conformément aux statuts du SDEG 16 et à ses annexes, le plan de financement des travaux s'établit, comme suit :

Montant maximum HT des travaux	25 386.63 euros
Montant maximum du fonds de concours (75% du HT)	19 039.97 euros
Montant maximum de la participation de la Commune	4 031.13 euros
Montant maximum du fonds de concours à verser par la Commune au SDEG 16	4 031.13 euros

4. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée des travaux cités à l'article 2 et de leur règlement financier. Elle prendra fin à la date de versement du solde des sommes dues par la Commune de AUSSAC-VADALLE au SDEG 16.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente convention peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Le [REDACTED] (*)

Le Maire

[REDACTED] (*)



Le Président,

Jean-Michel BOLVIN

Président de l'Association des Maires de Charente

Note :

L'article L.5212-26 du CGCT permet aux Collectivités d'inscrire en section d'investissement (compte 204) tout ou partie des sommes qu'elles versent au SDEG 16 dans le cadre de leurs participations aux travaux d'extensions et d'effacement des réseaux ainsi que d'éclairage public. Les cotisations pour l'entretien de l'éclairage public restent en section de fonctionnement.

Les sommes versées par les Collectivités au SDEG 16 étant statutaires, « l'accord concordant » entre le SDEG 16 et lesdites Collectivités devra faire l'objet d'une convention à chaque opération.

Il est rappelé que le montant de fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée.